

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2024

Effectif légal du Conseil Municipal : onze. Présents : sept
L'an deux mil vingt-quatre, le 25 juin à vingt heures trente, s'est réuni le Conseil Municipal.

Étaient présents :

M. MAGNIN Didier M. CECH Franck - M. TATIBOUËT Bruno - M. LEGAY Olivier - M. GIRINAL Jean Marc
- Mme GUENOT Lucienne - Mme GAUTHEROT Annick

Absente : Mme SOCIÉ Mathilde

Absent(e)s excusé(e)s : Mme SMEDLEY Marie-Hélène - M. PAGET Olivier - M. André AURIERE

Date de convocation : 12 juin 2024

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Didier MAGNIN, Maire.

Mme GUENOT Lucienne a été élu secrétaire.

1/ Présentation et approbation du compte-rendu du conseil municipal du 28 mai 2024 :

Après lecture par le Maire du projet de compte-rendu du Conseil Municipal en date du 28 mai 2024 et en l'absence de remarques, le Conseil Municipal valide le projet présenté par le Maire.

2 / Droit de préemption 1 :

Le Maire présente une déclaration d'intention d'aliéner concernant les parcelles ZC 251, parcelle issue de la ZC située dans Rue des Longennes d'une surface de 4are 57 centiares .

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de ne pas faire valoir son droit de préemption pour ces parcelles cadastrées et autorise le Maire à signer les documents en ce sens.

3 / Droit de préemption 2 :

Le Maire présente une déclaration d'intention d'aliéner concernant les parcelles AB 216 d'une surface de 04a 15ca, AB 217 d'une surface de 03a 59ca, AB 27 d'une surface de 01a 45 ca, la parcelle AB 185 d'une surface de 90 ca.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de ne pas faire valoir son droit de préemption pour ces parcelles cadastrées et autorise le Maire à signer les documents en ce sens.

4/ Rénovation de la Mairie et création d'appartement :

Le Maire explique qu'il a rencontré avec Olivier PAGET, l'architecte en charge du dossier rénovation de la Mairie et création d'appartement et il fait part au conseil des conclusions de cette rencontre :

- Il n'a pas obtenu de l'Architecte des Bâtiments de France les demandes suivantes : Tuiles, création de chien assis etc...
- Le dossier de permis de construire devait être déposé fin juin mais une réunion avec l'Architecte des Bâtiments de France est prévue mi juillet, une fois celui-ci accepté, viendra les appels d'offres et le marché public .
- Les banques seront solliciter pour le projet.
- Des subventions ont été attribués par l'État à hauteur de 188 246,00 €. Merci à Monsieur le Préfet.

5 / Élections législatives :

Le Maire rappelle les élections législatives qui se dérouleront le 30 juin et 07 juillet de 08h00 à 18h00. Les tableaux de tour de garde seront envoyés à toutes les personnes du bureau.

6 / Rapport audit de l'église :

Le Maire explique qu'il a reçu le résultat de l'analyse de la toiture de l'église et présente la synthèse. La toiture présente des désordres (noues abîmées, tuiles cassées, infiltration). Le rapport est disponible en Mairie.

7 / Rapport CEREMA Pont :

Le maire présente le rapport de CEREMA Ponts et met en avant les résultats :

- Le pont du Moulin présente un défaut majeur : corrosion des poutres métalliques et dégradation des briques du tablier. A ce jour, celui-ci est totalement interdit à la circulation.
- Le pont de Breuche Bois présente un défaut significatif : il faudrait reconstituer les pierres manquantes et reprendre les joints afin d'éviter d'autres pertes de maçonnerie et une plus ample dégradation de la voûte.
- Le pont de la Combe du Poucet : Bon état général
- Pont de l'ognon : État moyen, les parements des appuis présentent des traces de coulures en provenance des sommiers, il faudrait les nettoyer. Il faut également reconstituer le mur.

8 / Convention AGF : Traitement des nids de Frelon asiatique :

Le Maire rappelle la convention proposée par la société AGF présentée au précédent Conseil. Celle-ci propose un tarif préférentielle de 88,00€ TTC pour les prestations de traitements des nids de frelons asiatiques sur la commune. La commune prendra en charge 50 % du montant total pour les particuliers.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, valide la convention présentée par la Maire et l'autorise à signer tous les documents relatifs au dossier.

9 / Cartes avantages jeunes :

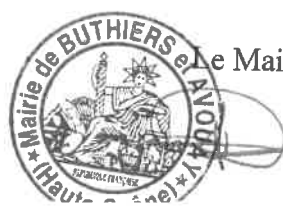
Le Maire rappelle l'opération Cartes avantages jeunes dans laquelle la commune offre gracieusement la carte aux jeunes habitants Buthiers. Le Maire propose de renouveler cette opération à l'identique, à savoir l'offrir aux jeunes de 25 ans révolu, habitant sur le territoire communal au 1^{er} septembre 2024. Une inscription en Mairie sera obligatoire pour l'obtenir et **les membres du Conseil souhaitent que toutes les cartes puissent être retirées.**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve la reconduction de l'opération et autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires pour la réalisation de cette décision.

10 / Questions diverses :

- Le Maire et le Conseil remercient vivement Daniel et Didier pour la création de la cabane à livre, c'est une grande réussite. Nous vous adressons toute notre gratitude et notre sympathie.
- Début des travaux dans le lotissement de la dame blanche pour une durée d'environ 1 mois : pose des luminaires, création de trottoir, aménagement sportif (terrain de boule) et plantation de fruitiers.
- L'association Récré action remercie la commune pour la mise à disposition gratuite de la salle de l'école.
- Le Repas communal aura lieu le 25 août à midi.
- Le prochain Conseil Municipal se déroulera le mardi 27 août.
- La préfecture va lancer une enquête publique concernant le bruit de la Nationale, si certains souhaitent consulter le dossier ou apporter des remarques, celui-ci est disponible en Mairie pendant les heures habituelles de permanence.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire clôt la séance.



Le Maire, Didier MAGNIN